

Plan d'action pour l'entretien hivernal des routes

Table des matières

RÉSUMÉ	3
VISION, MISSION, ET OBJECTIFS.....	5
BUT	6
CONTEXTE	7
DÉTAILS DU PLAN D'ACTION.....	9
ACCEPTATION ET SIGNATURE	16

Résumé

Les routes de l'Ontario figurent parmi les plus sécuritaires d'Amérique du Nord, et, au ministère des Transports, nous nous engageons à assurer la sécurité des Ontariens, particulièrement l'hiver. Au cours des quatre dernières années, le ministère a travaillé à améliorer la qualité du déneigement, en ajoutant des pièces d'équipement, en accentuant la surveillance de ses entrepreneurs indépendants et en améliorant la manière dont sont déneigés les voies pour véhicules lents et de dépassement ainsi que les bretelles et les accotements d'autoroute.

À la suite de la publication du rapport spécial de la vérificatrice générale de l'Ontario sur l'entretien des routes en hiver, en avril 2015, le ministre des Transports a demandé au ministère d'élaborer et de publier un plan d'action dans les 60 jours, pour donner suite à ces recommandations. Le plan qui suit répond directement aux huit recommandations de la vérificatrice générale. Il comporte deux composantes :

1. Les mesures immédiates pour l'hiver 2015-2016.
2. D'autres améliorations à la prestation de services d'entretien hivernal à mettre en œuvre au cours des années à venir.

Un examen interne réalisé par le ministère en 2013 avait permis de déterminer des secteurs où le ministère pouvait améliorer l'entretien hivernal. Nous avons été heureux de noter que beaucoup des mesures recommandées par la vérificatrice avaient également été identifiées et étaient déjà appliquées. On avait notamment émis un nouvel appel d'offres pour un contrat d'entretien pour la zone de Kenora, augmenté l'utilisation de liquides déglaçants (ÉDL) et ajouté des épanduses autonomes tant dans les secteurs ruraux isolés que dans les zones urbaines achalandées. En conséquence, toutes les mesures du plan à mettre en œuvre pour l'hiver 2015-2016 seront financées à partir des crédits budgétaires actuels du ministère.

Figurent dans le plan des mesures pour :

Améliorer l'information mise à la disposition des conducteurs en :

Les conducteurs ont besoin de renseignements fiables afin de pouvoir planifier leurs déplacements et circuler sur nos routes en toute sécurité. Le site Web d'information 511 peut fournir des renseignements utiles.

- Améliorant le site Web Ontario 511 :
 - Horodatage de l'information sur l'état des routes pour que les conducteurs sachent quand a eu lieu la dernière observation;
 - Ajout de liens du site Web vers le système d'information météorologique et vers des images en temps réel de COMPAS dans l'ensemble de la province;

- Lancement d'un programme « où est mon chasse-neige » dans deux zones contractuelles, avec un lien depuis Ontario 511;

Nous allons également:

- Offrir une meilleure formation au public sur une conduite sécuritaire l'hiver et sur l'entretien hivernal;
- Faire état de notre rendement après chaque hiver pour chacune des 20 zones contractuelles.

Améliorer l'entretien hivernal en :

- Travaillant avec nos entrepreneurs à faire en sorte qu'ils disposent sur les routes d'un matériel fiable et d'opérateurs formés, et ce dès le début de la première tempête, et jusqu'à la fin de l'hiver;
- Augmentant l'utilisation de liquides déglaçants avant les tempêtes hivernales, particulièrement sur les autoroutes très achalandées du sud de l'Ontario;
- Travaillant avec nos entrepreneurs à utiliser la bonne quantité de sel au bon moment;
- Ajoutant de l'équipement à des endroits clés, dont des épanduses autonomes;
- Prenant des mesures pour être davantage au courant de l'évolution de l'état des routes et du temps, permettant aux entrepreneurs de réagir plus rapidement;
- Créant des possibilités d'innovation et d'utilisation de la technologie.

Par ailleurs, après la fin de l'hiver prochain, la vérificatrice générale examinera l'efficacité de ces changements et présentera le cas échéant au ministère d'autres observations et recommandations.

Ce plan a pour but d'améliorer la façon dont l'entretien hivernal est exécuté, ainsi que les conditions routières que connaîtront les conducteurs au cours de l'hiver prochain, et des hivers subséquents.

Vision, mission et objectifs

L'ambition du ministère est d'être un leader mondial dans le transport des personnes et des biens en toute sécurité et de façon efficiente et durable, afin de soutenir une économie compétitive à l'échelle mondiale et une excellente qualité de vie.

Toutes les divisions et directions du ministère partagent cette vision. Depuis longtemps, nous travaillons à améliorer la sécurité routière de diverses manières, dont une législation solide, l'éducation du public et des programmes routiers efficaces, notamment :

- la promulgation récente de la *Loi pour accroître la sécurité routière en Ontario* afin de rendre nos routes plus sûres pour les piétons, les cyclistes et les conducteurs;
- l'établissement de l'éventail d'amendes le plus élevé au Canada pour les conducteurs condamnés pour distraction au volant;
- l'établissement des peines les plus sévères au Canada pour les adeptes des courses de rue et les conducteurs qui se mettent en danger et mettent les autres usagers de la route en danger en conduisant de façon agressive.

C'est en raison de cet engagement à l'égard de la sécurité routière que les routes de l'Ontario figurent depuis 14 ans parmi les plus sécuritaires d'Amérique du Nord.

Les priorités clés du ministère relativement à l'entretien hivernal des routes sont :

- maintenir les routes de l'Ontario aussi sécuritaires que possible lorsque les conditions sont hivernales;
- travailler avec les entrepreneurs, l'O.P.P. et des groupes de la sécurité routière à promouvoir une conduite sécuritaire l'hiver et assurer des services d'entretien hivernal des routes.

La Division de la gestion des routes provinciales est chargée de l'entretien et de la réparation des routes principales en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun. Elle est l'intendante du réseau routier provincial de l'Ontario, gérant l'ingénierie, la construction, les opérations et les activités d'entretien exécutées pour l'entretien et l'expansion du réseau.

L'objectif clé du programme d'entretien hivernal est de maintenir les routes de l'Ontario aussi sécuritaires que possible lorsque les conditions sont hivernales. Le MTO passe continuellement en revue les normes, les nouvelles technologies, l'équipement et les matières afin d'optimiser les pratiques d'entretien hivernal.

But

La province, par l'intermédiaire du ministère, prend très au sérieux ses responsabilités en matière d'entretien hivernal des routes.

Le rapport d'avril 2015 de la vérificatrice générale sur l'entretien hivernal contenait huit recommandations spécifiques sur la manière dont la province pourrait améliorer les activités d'entretien hivernal.

À la suite de la publication du rapport de la vérificatrice générale, le ministre a demandé au ministère d'élaborer un plan d'action dans les 60 jours pour indiquer comment celui-ci consolidera et améliorera l'entretien hivernal et donnera suite aux recommandations de la vérificatrice générale pour l'hiver prochain et pour l'avenir.

Le plan d'action est l'étape suivante dans le plan du ministère visant à assurer aux Ontariens des conditions routières plus sécuritaires.

Contexte

Le ministère fait appel depuis plus de 15 ans à des entrepreneurs pour effectuer l'entretien hivernal, afin d'accroître les possibilités d'affaires et de contribuer à consolider l'économie.

Pendant les années 1980, environ la moitié de l'entretien hivernal était confié à des entrepreneurs. À partir de 1996, le ministère a commencé à confier au secteur privé la totalité de l'entretien des routes, dont l'entretien hivernal. En juillet 2000, tout le travail d'entretien routier était effectué par des entrepreneurs.

En 2009, le ministère a commencé à passer à un modèle de contrat axé sur le rendement, où l'entrepreneur décide du meilleur moyen d'atteindre les résultats exigés par le ministère. Par exemple, les entrepreneurs peuvent choisir d'utiliser des chasse-neiges et des épanduses ou des camions polyvalents avec des chasse-neiges à remorque pour répondre aux exigences du contrat. Auparavant, le ministère établissait le respect par l'entrepreneur de méthodes précisées par le ministère. Maintenant, le ministère contrôle, surveille et vérifie les résultats du travail de l'entrepreneur.

Le ministère a 20 contrats en vigueur pour assurer les services d'entretien. Cinq entrepreneurs différents s'acquittent de ce travail. Le Rt. Hon. Herb Gray Parkway, à Windsor, et l'autoroute 407 sont entretenus par d'autres entrepreneurs.

Normes d'entretien

Les normes d'entretien hivernal et les exigences opérationnelles du ministère ont été élaborées sur la base d'une vaste expérience et sont conformes aux pratiques exemplaires des administrations routières d'Amérique du Nord. Nous travaillons en étroite collaboration avec beaucoup d'autres administrations routières de l'Ontario, du Canada, d'Amérique du Nord et d'Europe pour rester au courant des progrès dans le domaine de l'entretien hivernal des routes.

Le déneigement doit débuter lorsque environ 2 cm de neige ou de gadoue ont commencé à s'accumuler sur la chaussée. L'équipement d'épandage doit être déployé dans les 30 minutes après le début d'une tempête hivernale. Tout au long de celle-ci, des équipes contrôlent et ajustent les opérations selon l'intensité, la durée et le type de précipitations. Le sel devient moins efficace pour faire fondre la glace et la neige à des températures inférieures à moins 12°C. Par moins de moins 18°C, le sel est inefficace; on peut alors se servir de sable pour améliorer la friction.

Une tempête longue et violente peut retarder le dégagement de la chaussée des routes, malgré tous les efforts des équipes d'entretien. Entretien la totalité d'une

route, une fois, peut prendre jusqu'à 10 heures dans le cas de routes peu achalandées, et jusqu'à 1,6 heure dans celui d'autoroutes.

Des conditions météorologiques extrêmes peuvent également entraîner la fermeture de routes. La décision est prise par la Police provinciale de l'Ontario.

Détails du plan d'action

Le rapport de la vérificatrice générale contenait huit recommandations spécifiques. Pour chacune d'elles, le plan d'action indique les secteurs examinés par le ministère et les mesures prises, tant à court qu'à long terme. Chacune des mesures du ministère est conçue pour que les routes de l'Ontario soient le plus sécuritaires possible pendant l'hiver, pour améliorer l'expérience des conducteurs et faire en sorte que les entrepreneurs respectent nos normes en matière d'entretien.

Recommandation 1 : « Disposer d'assez d'équipement d'entretien hivernal en bon état de marche »

Points à réexaminer en priorité :

- Disponibilité d'opérateurs formés
- Calcul d'itinéraires et nombre de pièces d'équipement nécessaires
- Fiabilité de l'équipement
- Ajustement de l'équipement pour répondre aux besoins locaux
- Rendement des entrepreneurs l'hiver précédent

Mesures déjà prises :

- Travail avec des entrepreneurs pour ajouter de l'équipement pour déneiger plus rapidement les voies pour véhicules lents et de dépassement ainsi que les bretelles et accotements d'autoroute;
- Élaboration d'un processus amélioré pour calculer les itinéraires et les niveaux d'équipement pour le contrat récent de la zone de Kenora.

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va:

- Par des discussions avec tous les entrepreneurs, régler tous les problèmes de l'hiver dernier relatifs à l'équipement ou aux opérateurs. Le ministère continuera à exiger des entrepreneurs qu'ils respectent les stipulations du contrat, y compris sur le déploiement de l'équipement. Au besoin, le MTO négociera toute modification importante de l'équipement, y compris relativement aux épanduses autonomes.
- Pour l'hiver 2015-2016 uniquement, offrir aux entrepreneurs la possibilité de se mériter un incitatif pour l'état de préparation hivernale et le rendement afin d'augmenter la sécurité. Avant le début de l'hiver, on exigera maintenant de tous les entrepreneurs qu'ils démontrent avoir vérifié que leur équipement est prêt et qu'ils fournissent une liste d'opérateurs sérieux. Tout au long de l'hiver, le ministère évaluera le rendement de chaque pièce d'équipement et des conducteurs.

À plus long terme, le ministère va :

- Travailler avec ses entrepreneurs à améliorer la visibilité des chasse-neiges afin d'accroître la sécurité des opérateurs et du public voyageur;

- Établir un groupe de travail mixte ministère-industrie pour attirer, former et conserver des opérateurs d'équipement hivernal;
- Examiner et mettre à jour les normes et les pratiques exemplaires pour déterminer les itinéraires et les niveaux d'équipement;
- Effectuer un examen du contrat récent pour la zone de Kenora et intégrer les conclusions aux contrats futurs;
- Mettre sur pied un groupe de travail mixte ministère-industrie sur la fiabilité de l'équipement, et inclure ses conclusions dans les futurs contrats ;
- Revoir et mettre à jour les catégories assignées aux routes en hiver et notamment celles d'autres territoires de compétence;
- Renforcer les processus internes afin d'augmenter plus rapidement, au besoin, le niveau de service.

Recommandation 2 : « Encourager une utilisation proactive des matières utilisées pour l'entretien hivernal »

Points à réexaminer en priorité :

- Utilisation appropriée du sel de voirie
- Dispositions de partage des risques relativement aux matières d'entretien hivernal et rigueur hivernale
- Utilisation accrue de liquides déglaçants (ÉDL)
- Possibilités d'utiliser du sel prétraité et pré-mouillé
- Rendement des entrepreneurs l'hiver dernier

Mesures déjà prises :

- Établissement de nouveaux seuils de partage des risques pour le sel et le sable dans les contrats actuels
- Établissement de seuils et de quantités attendues de matières à utiliser, y compris pour l'ÉDL pour le récent contrat concernant la zone de Kenora

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Modifier la façon dont les seuils pour le sel et le sable sont établis, partageant les coûts avec les entrepreneurs lors des hivers plus rigoureux;
- Inclure un enseignement sur toutes les matières d'entretien hivernal, y compris sur l'ÉDL et sur le sel prétraité et pré-mouillé, dans la formation de patrouilleur dispensée aux employés des entrepreneurs;
- Travailler avec les entrepreneurs à l'amélioration des installations, notamment de nouveaux réservoirs d'entreposage dans nos dépôts de sel pour l'entretien;
- Augmenter l'utilisation de l'ÉDL, particulièrement sur les autoroutes du sud de l'Ontario, en partageant le coût avec les entrepreneurs;
- Discuter avec les entrepreneurs pour trouver des solutions à tout problème lié à l'utilisation des matières d'entretien rencontré l'hiver dernier.

À plus long terme, le ministère va :

- Examiner d'autres modèles de partage des risques relativement aux matières d'entretien pour les futurs contrats;
- Préciser, pour les futurs contrats, les quantités de sel, de sable et de liquide qui devront être utilisées chaque année et exiger des entrepreneurs qu'ils s'engagent à respecter ces quantités dans leurs soumissions.

Recommandation 3 : « Bien évaluer les conditions routières et météorologiques et en rendre compte avec exactitude »

Points à réexaminer en priorité :

- Patrouilles routières
- Technologie
- Rendement des entrepreneurs l'hiver dernier

Mesures déjà prises:

- Travail avec les entrepreneurs pour dispenser une formation de surveillance des routes aux employés avant l'hiver dernier
- Inclusion d'exigences normatives concernant les patrouilles routières dans le récent contrat concernant la zone de Kenora

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Discuter avec les entrepreneurs pour combler toute lacune concernant la surveillance des routes existant dans les contrats;
- Travailler avec les entrepreneurs pour équiper les véhicules de surveillance d'une caméra embarquée;
- Élargir le projet pilote d'utilisation des tablettes pour automatiser le signalement de l'état des routes;
- Dispenser une formation de patrouilleur additionnelle plus poussée aux employés des entrepreneurs;
- Installer quatre nouvelles stations d'information météorologiques (SIM);
- Ajouter 16 caméras aux SIM existantes, ce qui portera à 144 le nombre de stations équipées de caméras;
- Installer plus de 30 caméras autonomes à des endroits stratégiques le long des routes;
- Installer un système pilote d'avertissement météorologique sur la route 401 dans le comté de Northumberland;
- Partager les données des SIM avec les municipalités et Environnement Canada.

À plus long terme, le ministère va :

- Envisager l'adoption pour les futurs contrats de modèles incluant la surveillance et la direction des opérations par le MTO;

- Réévaluer l'efficacité du système pilote d'avertissement météorologique afin de déterminer s'il pourrait être utile à d'autres fins;
- Réévaluer les résultats du projet pilote d'utilisation d'une tablette pour rendre compte de l'état des routes;
- Porter à un total d'environ 155 stations le réseau provincial de SIM.

Recommandation 4 : « Améliorer la fiabilité du site Web Ontario 511 »

Points à réexaminer en priorité :

- Rapidité de transmission et exactitude des renseignements pour les voyageurs
- Technologie
- Uniformisation du processus de rétroaction

Mesures déjà prises :

- Révision effectuée du site actuel Ontario 511 relativement aux autres territoires de compétence

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Dispenser une formation de patrouilleur mettant l'accent sur l'importance de signaler les changements des conditions routières et météorologiques;
- Horodater l'information sur l'état des routes en indiquant « conditions observées à »;
- Ajouter un lien vers le Système d'information météorologique et les caméras du système COMPAS, permettant ainsi au public de connaître « en temps réel » l'état des routes sur le site Web;
- Mettre en place un programme « où est mon chasse-neige? », pour les régions d'Owen Sound et du comté de Simcoe, avec un lien à partir du site Web Ontario 511;
- Élargir le projet pilote d'utilisation des tablettes pour automatiser le signalement de l'état des routes;
- Faire connaître plus largement l'existence du numéro sans frais 1-844-507-1427 et les adresses de courrier électronique routeshiver@ontario.ca et winterhighways@ontario.ca
- Surveiller les voies entrantes, pour mieux déterminer les tendances et les problèmes en ce qui concerne l'entretien hivernal.

À plus long terme, le ministère va :

- Lancer à l'hiver 2017-2018 un nouveau site Web Ontario 511 supportant les nouvelles technologies et applications;
- Ajouter davantage d'images prises par les caméras le long des routes et songer à faire appel au public pour relayer l'information sur l'état des routes.

Recommandation 5 : « Adjudication de contrats d'entretien offrant le meilleur rapport qualité-prix »

Points à réexaminer en priorité :

- Contrat récent concernant la région de Kenora – basé sur le processus d'adjudication régissant les projets de conception-construction du ministère
- Occasion d'apprendre des intervenants du milieu de l'industrie et de connaître leur opinion.

Mesures déjà prises :

- Utilisation du processus d'adjudication de contrat offrant le meilleur rapport qualité-prix pour le récent contrat de la zone de Kenora.

À plus long terme, le ministère va :

- Examiner le processus d'adjudication du contrat de la zone de Kenora et discuter des résultats de cet examen avec les intervenants du milieu de l'industrie;
- Organiser une séance de discussion ouverte avec tous les entrepreneurs en entretien passés et potentiels, afin de débattre des futurs modèles de contrats, y compris de leur adjudication.

Recommandation 6 : « Vérifier le rendement de l'entrepreneur »

Points à réexaminer en priorité :

- Vérification améliorée et plus uniforme.

Mesures déjà prises :

- Avant l'hiver 2014-2015, 20 employés du ministère affectés à la vérification (un par zone contractuelle) ont été ajoutés et une nouvelle formation dispensée
- Autres changements organisationnels au sein du ministère
- Autres changements organisationnels apportés au sein du ministère, dont l'ajout de cinq ingénieurs régionaux chargés de l'entretien et d'un directeur de l'entretien.

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Réexaminer et mettre à jour le processus de vérification avec l'aide d'un expert indépendant
- Dispenser de la formation sur le nouveau processus au personnel du ministère.

À plus long terme, le ministère va :

- Créer d'ici l'hiver 2016-2017 une base de données sur le Web rassemblant les résultats des vérifications du rendement.

Recommandation 7 : « Rendre compte de façon exacte et significative du respect de la norme en matière de dégagement de la chaussée »

Points à réexaminer en priorité :

- Comment faire en sorte que le public comprenne mieux les informations sur le dégagement de la chaussée
- Comment s'assurer que la norme de chaussée dégagée est appropriée
- Exactitude des données
- Ajout d'un lien sur le site Web vers un indice de rigueur hivernale.

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Inclure le signalement de l'état de dégagement de la chaussée dans la formation dispensée tant aux employés de l'entrepreneur qu'à ceux du ministère affectés aux patrouilles
- Dispenser au personnel du MTO une formation en administration du dégagement de la chaussée
- Effectuer un examen du travail d'autres territoires de compétence sur la mesure du rendement en matière de dégagement de la chaussée, et le comparer aux normes ontariennes.

À plus long terme, le ministère va :

- Collaborer avec l'Université de Waterloo pour mettre au point et calibrer un indice de rigueur hivernale pour chaque zone contractuelle, permettant de comparer les résultats en matière de dégagement de la chaussée
- Indiquer les résultats du dégagement de la chaussée et un indice de rigueur hivernale pour chaque zone contractuelle après l'hiver 2015-2016.

Recommandation 8 : Vérifier et évaluer l'efficacité des mesures correctrices

Points à réexaminer en priorité :

- Comment améliorer davantage l'entretien hivernal
- Rendement des entrepreneurs l'hiver passé

Mesures déjà prises :

- Améliorations apportées à de nombreux éléments de l'entretien hivernal à partir de recommandations de l'examen interne effectué en 2013
- Attribution d'un contrat amélioré pour la zone de Kenora

D'ici l'hiver 2015-2016, le ministère va :

- Terminer les discussions avec les entrepreneurs afin de régler tout problème rencontré l'hiver passé qui n'a pas encore été réglé
- Collaborer avec l'O.P.P., l'Ontario Road Builders' Association (ORBA) et les groupes de sécurité routière afin de lancer une plus vaste campagne publique d'entretien hivernal et de sécurité au volant.

À plus long terme, le ministère va :

- Mettre à jour les normes de qualité et les pratiques exemplaires du ministère, y compris les catégories de routes, d'ici l'hiver 2016-2017;
- Mettre au point d'ici l'hiver 2016-2017 d'autres moyens de mesure du rendement en ce qui a trait à l'entretien hivernal;
- Commencer l'élaboration d'autres modèles de contrat d'entretien, notamment un modèle de contrat s'adressant au ministère, en consultation avec l'ORBA.

Acceptation et signature

Recommandé par :	Kevin Bentley <i>Directeur, Entretien</i> <i>Division de la gestion des routes provinciales</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Recommandé par :	Gerry Chaput <i>Sous-ministre adjoint</i> <i>Division de la gestion des routes provinciales</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>